

COMMUNE DE  
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

N° 147/2025/7.1.8 L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre à 18 h,  
Date convocation : 05/12/2025 Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents : Mmes AFFRE, BERLOU, BOFFA, CHAVARDEZ, COUDERC, GAIRE, FORNET, ROUQUET-TAFANI, TUCA.

Mrs VIDAL, DAMBLEMONT, DUFILS, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, GUILLEMET, LAMIEL, MARTIN, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBALDI F.

Absents -Excusés :

Procurations : Mme GUARDIA à Mme CHAVARDEZ, Mme SOULAGES à Mme BERLOU, Mme SINIBALDI à M. SINIBALDI, M. BACCOU à M. SENAL, M. MARIN à M. MONINO

Elus en exercice : 27  
Présents : 22  
Absents : 0  
Procurations : 5  
Votants : 27

**Objet : Budget Annexe Hameau Agricole - exercice 2025 - Décision modificative n°1**

Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10, L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe Hameau Agricole ;

Vu la délibération n° 31/2025/7.1.8 du 17 mars 2025 du Conseil municipal concernant l'approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe Hameau Agricole ;

Vu la délibération n° 32/2025/7.1.8 du 17 mars 2025 du Conseil municipal concernant l'approbation et le vote du compte administratif 2024 du budget annexe Hameau Agricole ;

Vu la délibération n° 34/2025/7.1.8 du 17 mars 2025 du Conseil municipal approuvant le vote du budget primitif 2025 du budget annexe Hameau Agricole ;

**Considérant** qu'afin d'assurer dans des conditions optimales le fonctionnement de la Commune, il est proposé une décision modificative afin de prévoir les crédits et ajustements suffisants ;

**Considérant** que ces ajustements concernent uniquement la section de fonctionnement, il convient de modifier les prévisions budgétaires du budget annexe Hameau Agricole 2025 de la commune de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
65 - Autres charges de gestion courante	1 662,00 €			
75 - Autres produits de gestion courante			1 662,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 662,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 662,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Equilibre</b>	<b>1 662,00 €</b>		<b>1 662,00 €</b>	

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par 27 voix pour,

- **APPROUVE** les ajustements de crédits de la Décision Modificative n°1 tels que présentés ci-dessus sur le budget annexe Hameau Agricole 2025 de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de Commune de Cazouls-lès-Béziers, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire



Philippe VIDAL

La Secrétaire de séance



Marcelle COUDERC

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le

19 DEC. 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com